

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025
Date d'affichage : 05 septembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18
Présents : 15
Absents : 3
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Augmentation de la participation de la SEM Somme Energies au capital de la SEM Energies Hauts-de-France

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Dominique CAMUS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Bruno ETEVE, Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose la SEM Energies Hauts-de-France, société d'économie mixte, vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique en Hauts-de-France. Ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables (EnR), le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation des publics.

La SEM Somme Energies détient actuellement un capital de 300 000 €.

Dans le cadre de son plan de développement 2025-2030, la SEM Energies Hauts-de-France prévoit une montée en puissance de ses investissements, avec un tour de table de 30 M€, une rentabilité attendue dès 2026, et une accélération à partir de 2028. Elle accompagne actuellement plus de 100 projets, pour une production annuelle estimée à 478 GWh.

Afin de soutenir cette dynamique, il est proposé d'augmenter la participation de la SEM Somme Energies au capital de la SEM Energies Hauts-de-France à hauteur de 200 000 €.



.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Territoire d'Énergie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les projets présentés par la SEM Energies Hauts-de-France ;

Vu le projet de statuts modifiés arrêté par le Conseil d'administration et qui sera soumis à la prochaine réunion de l'Assemblée Générale de la SEM ENERGIES HAUTS-DE-France ;

Considérant que la SEM Energies Hauts-de-France vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique en Hauts-de-France ;

Considérant que ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables, le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation des publics ;

Considérant que la SEM Energies Hauts-de-France prévoit un tour de table de 30 millions d'euros pour codévelopper des projets EnR, tiers-financer les actions d'efficacité énergétique des industriels et tertiaires, et investir dans des projets innovants ;

Considérant que la SEM Energies Hauts-de-France accompagne également les collectivités et entreprises sur les projets EnR, et associe les citoyens aux projets d'autoconsommation collective ;

Considérant que les conditions de financement incluent des projets au service des territoires, une adhésion locale et une concertation de qualité avec les riverains ;

Considérant que la SEM Energies Hauts-de-France prévoit une rentabilité positive dès 2026, avec une accélération de 2028 à 2030 ;

Considérant que la SEM Somme Energies souhaite renforcer son engagement en augmentant sa participation au capital de la SEM Energies Hauts-de-France à hauteur de 200 000 € ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- Approuve le principe d'augmentation de la participation de la SEM Somme Energies au capital de la SEM Energies Hauts-de-France, à hauteur de 200 000 €.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

